

e- Soutien à l'accueil d'un projet artistique en milieu rural

Mise à jour : Il y a 5 mois

Nature et objectif de l'aide

Aide au projet ponctuel pour accompagner les territoires ruraux qui souhaitent accueillir un projet artistique professionnel seinomarin (spectacle, exposition, performance, rencontre avec des artistes...) permettant de créer une dynamique culturelle sur le territoire. L'objectif est d'encourager la diversité et les propositions culturelles au plus près des habitants : théâtre, littérature, musique, danse, arts du cirque et de la rue, arts plastiques et arts visuels... ainsi que les projets participatifs.

Bénéficiaires

- Associations dont le siège social est en Seine-Maritime, qui programment un projet artistique sur une commune de moins de 5 000 habitants OU sur une commune de plus de 5 000 habitants implantée sur un EPCI de moins de 50 000 habitants
- Communes de moins de 5 000 habitants
- Communes de plus de 5 000 habitants implantée sur un EPCI de moins de 50 000 habitants
- EPCI programmant sur une ou plusieurs communes de moins de 5 000 habitants
- Les bibliothèques ne sont pas éligibles à ce dispositif – merci de vous référer au dispositif « Soutien à l'animation en bibliothèque ».

Critères utilisés dans le cadre de l'examen de la demande (qualitatifs et quantitatifs)

Prérequis et critères pour l'examen de la demande

La structure souhaite organiser :

- Un projet artistique léger financièrement et techniquement (contes, concerts, expositions, performances...) issu du guide de diffusion départemental ou pouvant l'enrichir (artistes professionnels de Seine-Maritime), dans un espace dédié ou non au spectacle, comme une salle des fêtes, un parc, un lieu patrimonial...

Le projet doit présenter :

- Une proposition adaptée au public et au territoire en termes de contenu, lieux et horaires
- Une dynamique en termes de communication, en lien avec les associations locales et les professionnels relais (acteurs sociaux, animation, jeunesse, établissements scolaires...)
- Une action culturelle cohérente auprès des habitants

Indicateurs quantitatifs - le projet sera apprécié au vu :

- Du nombre prévisionnel de bénéficiaires
- Du nombre de partenaires associés

Indicateurs qualitatifs - le projet devra :

- Respecter la législation en vigueur en termes de rémunération des artistes, de conditions d'accueil
- Utiliser les moyens de communication à disposition pour valoriser son action en cohérence avec les spécificités du territoire, et mentionner la contribution du Département sur l'ensemble des supports
- S'inscrire dans une démarche auprès des publics relais du territoire et faire preuve d'une dynamique partenariale
- Prendre en compte les enjeux contemporains du secteur culturel, à savoir : les droits culturels, l'égalité entre les genres, l'impact environnemental des activités culturelles

Taux d'intervention Cumul Modalités d'attribution et de versement

e- Soutien à l'accueil d'un projet artistique en milieu rural

Mise à jour : Il y a 5 mois

- Ce dispositif est une aide au projet ponctuelle. Il ne peut être mobilisé qu'une fois par an
- La subvention est plafonnée à 50 % du budget prévisionnel du projet (hors valorisations et bénévolat) et à 1 500 €
- L'éligibilité du projet ne signifie pas l'octroi systématique d'une subvention
- Les dossiers reçus pourront être accompagnés dans la limite des crédits disponibles

Direction de référence

Direction de la culture et du patrimoine